

Mission Permanente
du Royaume du Maroc

Genève



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

**Déclaration
de Monsieur Azzeddine FARHANE, Chargé d'Affaires a.i.
Devant la 34^{ème} session du Comité permanent du HCR
au titre du point 3, relatif au budgets-programmes et financement**

Genève, le 21 septembre 2005

Monsieur le Président,

Ma délégation a examiné avec beaucoup d'intérêt le projet du programme annuel du HCR pour 2006. Elle se félicite de l'objectif du nouveau Haut Commissaire qui nous demande, expressément, dans la présentation de ce projet de budget d'assumer nos responsabilités pour améliorer notre réponse collective en matière de protection et d'assistance aux réfugiés et être en mesure d'anticiper les nouvelles crises qui pourraient surgir et nécessiter un effort plus conséquent en matière de protection internationale.

S'agissant du budget proposé pour 2006 aux populations dites réfugiées à Tindouf, le Royaume du Maroc voudrait exprimer ses réserves et déclare qu' il n'est pas en mesure de l'adopter et ce, pour les raisons suivantes :

- Le HCR s'est engagé, l'année dernière, à communiquer une réponse au Maroc, avant l'EXCOM, suite à la réponse de l'Algérie au HCR au sujet de la demande de mon pays pour procéder à l'enregistrement des populations des camps de Tindouf. A ce jour, mon pays n'a reçu aucune réponse . Ma délégation met à la disposition du Président du Comité Permanent une copie de la lettre du HCR au Maroc, afin de partager son contenu avec tous les membres du Comité Permanent ;

- Le HCR reprend le chiffre de **165 000** personnes dites réfugiés à Tindouf, aussi bien dans le budget programme révisé pour 2005 que le projet du budget proposé pour 2006. Ces chiffres basés sur l'estimation algérienne, depuis 1982, nous interpellent, en raison de leur caractère statique unique dans l'univers humanitaire. En d'autres termes, les populations des camps de Tindouf sont les seules à ne connaître aucune évolution. Elles n'ont enregistré, depuis plus de deux décennies, ni décès, ni naissance, ni retour à la mère patrie ou déplacement dans d'autres pays ;

- L'absence de l'enregistrement de cette population est atypique par rapport à d'autres situations assistées par le HCR à travers le monde. Ces populations, faut-il le rappeler, n'ont fait l'objet d'aucune opération de recensement, ni avec les procédés usuels, ni par les techniques d'enregistrement les plus fiables, notamment le *projet Profile*, déjà opérationnel depuis deux ans dans un grand nombre de pays africains, et ce en violation des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale de l'ONU et des multiples conclusions de l'EXCOM qui appellent les Etats à procéder, sans aucun retard, à l'enregistrement des réfugiés ;

- Le Royaume du Maroc dispose d'informations selon lesquelles le HCR, le PAM et l'OLAF seraient arrivés à des conclusions qui considèrent l'estimation algérienne de 165000, largement exagérée ;

- L'estimation immuable de cette population par l'Algérie n'est pas acceptable pour le Maroc qui maintient sa demande pour un recensement fiable susceptible de déterminer son nombre exact et son origine, afin d'évaluer et quantifier ses besoins réels en matière d'assistance alimentaire et partant, éviter la dilapidation de l'assistance humanitaire fournie par les donateurs dont d'autres réfugiés en ont besoin ;

- La recommandation n°13 du rapport de l'année dernière du Corps commun d'inspection demande au HCR « **de veiller à ce qu'aucun retard indu ne soit pris dans le processus d'enregistrement ou réenregistrement des réfugiés, afin d'établir de façon exacte que possible le nombre de bénéficiaires à qui l'assistance est fournie** ». Cet impératif de l'enregistrement devrait, en toute logique, s'appliquer à la situation des camps de Tindouf.

Pour toutes ces raisons, le Royaume du Maroc réitère ses réserves sur l'enveloppe budgétaire proposée pour les populations des camps de Tindouf, et déclare ne pas être en mesure de l'adopter. S'agissant des autres chapitres du budget programme proposé par le HCR pour 2006, le Maroc souscrit pleinement et entièrement aux prévisions présentées par Monsieur le Haut Commissaire. Je prie le Secrétariat du HCR de bien vouloir prendre note des réserves du Maroc au sujet du budget proposé pour les populations des camps de Tindouf.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc tient à rappeler que de par son statut, le HCR est une institution dont le mandat est éminemment humanitaire. Le Maroc rejette, par conséquent, toute conditionnalité de l'humanitaire au politique qui est synonyme d'encouragement à la perpétuation du drame humanitaire dans les camps de Tindouf. En effet, la contribution financière à la politique de ceux qui se servent du drame humanitaire des populations de ces camps, à des desseins politiques, empêche le HCR de s'acquitter de son mandat humanitaire et apolitique.

Ma délégation tient à renouveler sa confiance au HCR et exprime son soutien sans faille à toute démarche ou initiative lui permettant de mettre en œuvre son mandat intégral en matière de protection internationale des populations dites réfugiées dans les camps de Tindouf.

Je vous remercie Monsieur le Président.